



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES



Je n'utilise plus mon bateau de plaisance.

Il n'est plus en état.

Je souhaite lui donner un second souffle.

Les bons réflexes à adopter

Je regarde l'Info-tri pour savoir comment trier.



En fin de vie, votre bateau de plaisance doit être confié à l'éco-organisme dédié

Plus d'infos sur www.quefairedemesdechets.fr

Je le vends ou je le donne.

J'enregistre une demande auprès de l'APER.

Je transporte ou fais transporter mon bateau à un centre spécialisé une fois la demande autorisée et la date de rendez-vous fixée.

La 2^e vie de mon produit

Et ensuite ?

Il est dépollué et déconstruit, et ses différentes pièces et composants sont pris en charge par les différentes filières pour être valorisés (bois, métaux, composite, équipements électriques et électroniques...).



L'INFO-TRI
vous simplifie la vie

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Aper : recyclermonbateau.fr